

Réunion de la Commission de Suivi de Site

Bassens/Ambarès-et-Lagrave

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Mardi 9 décembre 2025 – 9 h

Le 9 décembre 2025 s'est tenue dans la salle du conseil de la mairie de Bassens la réunion de la commission de suivi de site (CSS) pour les sites de Bassens et d'Ambarès-et-Lagrave.

Liste des participants

Collège « Administrations de l'Etat »

Georges DERVEAUX	DREAL UD 33, Chef de l'UD
Peggy HARLÉ	DREAL UD 33, Adjointe au chef de l'UD
Émilie FAVRIE	DREAL UD 33, Inspectrice de l'UD
Marie-Juliette BARTHES	DREAL UD 33, Inspectrice de l'UD
Jeanne BLANCAND	DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inspectrice SEI
Gaëlle MARC	Inspection du Travail
Fabienne JOUANTHOUA	ARS Nouvelle-Aquitaine, Pôle Santé Environnement
Aliénor DE PINDRAY	ARS Nouvelle-Aquitaine, Pôle Santé Environnement
Stéphane CUISINIER	SDIS 33, Chef du service Risques Industriels
Pierre NEYRAND	SDIS 33, Chef du centre des pompiers de Bassens
Alain FORT	Chef du service environnement, Grand Port Maritime de Bordeaux
Philippe LIETARD	Commandant de port adjoint, Grand Port Maritime de Bordeaux
Joel ORNAGHI	Responsable du département aménagement durable, Grand Port Maritime de Bordeaux

Collège « Collectivités territoriales »

Alexandre RUBIO	Maire de Bassens
Fabien GENOVESIO	Mairie de Bassens – Chargé de mission
Érick ERB	Mairie de Bassens – Conseiller délégué
Jacqueline LACONDEMINE	Mairie de Bassens – Conseillère déléguée
Sébastien LAVIGNE	Bordeaux Métropole – Responsable du service Gestion des risques et crises

Collège « Riverains »

Francis VIGNAUD-SAUNIER
<u>Collège « Exploitant »</u>

Jean-Marc VERGEZ	Directeur du site, CEREXAGRI
Jean-Paul ALRIC	Directeur Industriel, UPL (CEREXAGRI)
Rachid BELALIA	Directeur, FORESA France
Arnaud PLANCHE	Responsable HSE, FORESA France
Jean-Marc ZABALETA	Responsable QHSE, DPA
Bertrand de SOLAGES	Directeur du site, Michelin SIMOREP

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (industriels)
 - Bilan des inspections (DREAL)
 - Autres sujets souhaités à l'initiative des participants
-

Documents associés

Présentation de la DREAL

Présentation de DPA

Présentation de SIMOREP/MICHELIN

Présentation de FORESA

Présentation de CEREXAGRI

9 heures 06 – Début de la réunion

Alexandre RUBIO ouvre la séance. Il fait état de son profond agacement à l’égard de l’article faisant référence à la diffusion récente une étude Santé Publique France, Bassins industriels et santé : Première étude nationale multi-sites sur l’état desanté des populations autour des bassins industriels. Cette communication sans coordination préalable met à mal plusieurs décentries de travail collectif sur la zone industrialo-portuaire de Bassens et d’Ambès. Il déplore le message envoyé à la population qui génère des craintes importantes sur les impacts des activités industrielles.

Georges DERVEAUX déplore le procédé de communication. Cette étude de Santé Publique France portant sur 42 bassins industriels sur le territoire national conclut principalement à la nécessité d’améliorer la collecte des données environnementales et de santé ainsi que de renforcer les actions de prévention

, ce qui est d’ores et déjà le cas sur Bassens. Il cite notamment l’étude sanitaire de zone réalisée en 2010 et mise à jour en 2016 et la récente campagne ATMO de mesures de la qualité de l’air de Bassens. Il souligne que les résultats de cette dernière campagne étaient plutôt rassurants.

Alexandre RUBIO invite les services de l’État à communiquer clairement sur cette étude, car lui-même n'est pas entendu et se sent seul face à ses administrés.

Georges DERVEAUX rappelle que les services de l’État font leur travail au travers de la réalisation d'un nombre important d'inspections. Il confirme que la vigilance et la prudence font partie de leur quotidien.

Il est procédé à un tour de table.

Peggy HARLÉ rappelle que la DREAL, placée sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République, joue le rôle de police environnementale. En 2024, les 18 inspecteurs de Gironde ont réalisé 360 inspections et ont traité une centaine de dossiers en lien avec la vie des sites.

En 2025, la Direction générale de la prévention des risques a fixé des objectifs prioritaires à l'Inspection des installations classées, parmi lesquels figurent les actions nationales suivantes :

- la déclinaison du plan d'action interministériel « PFAS » ;
- la gestion des premières heures d'un incident ou d'un accident (suivi « post-Lubrizol »), en particulier sur les volets « perte d'utilités » et « premiers prélèvements environnementaux ».

Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (industriels) : DPA

Jean-Marc ZABAleta explique que le site de DPA est un site de stockage de carburant comptant 25 réservoirs pour une capacité totale de 270 000 m³. L'incendie et la pollution représentent les deux risques majeurs.

Le volume d'activité annuel s'établit à 2,5 millions de m³, soit environ 350 camions par jour en moyenne.

L'ensemble des mesures de maîtrise des risques représente un budget de 2 millions d'euros. L'entreprise a choisi de changer intégralement les émulseurs. Il reste environ 50 m³ à détruire.

Aucun accident majeur et aucun accident de travail ne sont intervenus depuis la dernière CSS. Toutes les mesures de maîtrise des risques (MMR) ont été testées et fonctionnent. Le bilan sur le plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) ne révèle aucune défaillance majeure sur les réservoirs, les accessoires et les tuyauteries.

Les rejets de composés organiques volatils (COV) sont stables par rapport à 2024.

Les rejets dans les eaux de surface ont été globalement conformes. Aucune pollution n'a été détectée dans les eaux souterraines.

Des actions de prévention récurrentes sont mises en œuvre.

Bilan des inspections (DREAL) : DPA

Peggy HARLÉ ne relate aucun événement notable depuis la dernière CSS. Un porter à connaissance relatif au changement d'affectation des bacs 20 et 21 est en cours d'instruction. DPA a transmis son étude de danger pour réexamen quinquennal.

Une inspection a eu lieu le 27 juin 2025, permettant de mener les actions nationales précitées et de procéder au récolement à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2023 relatif à l'activité de chargement et de déchargement de wagons-citernes. Seules quelques observations mineures ont été formulées.

Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (industriels) : SIMOREP/MICHELIN

Bertrand de SOLAGES explique que le site produit de l'élastomère de synthèse issu de dérivés pétroliers. Il participe aussi à la recherche et au développement des élastomères de demain.

La production, ralentie en 2024 suite à l'incendie de 2023, réaugmente progressivement.

Les effectifs intègrent désormais 10 pompiers professionnels supplémentaires afin d'assurer une permanence de 4 pompiers.

Le site a enregistré deux incidents en 2025 :

- le 27 juin 2025 : la chaleur a entraîné la rupture d'un rilsan, provoquant le déclenchement de la protection incendie qui a conduit à un rejet un mélange d'eau et de poudre en dehors de la zone de rétention. L'intégralité du produit a été rapidement pompée et la zone nettoyée.
- le 29 août 2025 : suite à un orage, un tuyau neuf, mais non encore réceptionné, s'est rompu. L'installation mise en place pour les travaux a permis de canaliser les effluents vers la station de traitement des eaux de process.

Le site organise un exercice de crise par mois et des manœuvres pompiers hebdomadaires. Le plan d'organisation interne (POI) a été mis à jour et un exercice lié au plan particulier

d'intervention (PPI) a eu lieu le 4 décembre 2025 avec l'ensemble des services de l'État.

Un plan d'action portant sur le remplacement des émulseurs a été initié afin de réduire les émissions de PFAS. L'entreprise investit massivement dans des actions de prévention des risques.

L'usine est parvenue à développer un procédé permettant de fabriquer du butadiène biosourcé. Le groupe Michelin cherche maintenant des fournisseurs partenaires pour utiliser ce procédé à grande échelle.

Suite à l'incendie de 2023, les systèmes de détection et de protection ont été améliorés.

Francis VIGNAUD-SAUNIER demande si les pompiers professionnels participent également à l'activité de production du site.

Bertrand de SOLAGES répond que ces 28 professionnels sont pompiers de métier et à plein temps. Une quarantaine de pompiers d'ateliers complète ces effectifs en cas de sinistre.

Stéphane CUISINIER confirme que Michelin détient sa caserne privée de pompiers professionnels contrairement à d'autres industriels. La majorité des pompiers de Michelin sont également pompiers volontaires dans les casernes du SDIS.

Bertrand de SOLAGES met en avant les liens opérationnels ainsi créés.

Bilan des inspections (DREAL) : SIMOREP/MICHELIN

Émilie FAVRIE complète la liste précitée d'événements notables par la panne du turbo-alternateur survenue le 22 juin 2025, sans impact sur l'activité du site. L'exercice de la semaine précédente a permis de tester le PPI mis à jour le 7 juillet 2025.

De nombreux dossiers ont été instruits depuis la dernière CSS, comme chaque année pour ce site.

Inspections

- 14 novembre 2024 : l'inspection concernait les rejets aqueux, dont la connaissance par l'exploitant s'est améliorée depuis 2022. Des ajustements ont été réalisés, permettant notamment de diminuer fortement les non-conformités en matières en suspension (MES). Il reste quelques actions à mener.
- 31 janvier 2025 : cette inspection a permis de clôturer 13 sujets sur 18 issus de précédentes inspections. L'état des stocks a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'amende, mais l'inspection du 8 décembre 2025 a permis de vérifier que l'arrêté préfectoral de mise en demeure (APMD) du 31 août 2023 était désormais respecté. Il a également été constaté que les concentrations en butadiène dans l'environnement sont inférieures aux valeurs toxicologiques de référence.
- 11 avril 2025 : une amélioration des rejets en COV a été notée sans toutefois permettre de lever l'APMD du 14 août 2024. Par ailleurs, l'action de prévention de la dispersion des granulés plastiques (GPI) mise en place doit être approfondie.
- 28 mai 2025 : cette inspection a montré la nécessité de mettre à jour le POI sur le sujet des premiers prélèvements environnementaux. Des écarts entre les hypothèses de l'étude de danger (EDD) Unités Sud et la mise en œuvre au sein des installations ont été relevés.
- 16 juillet 2025 : l'inspection portait sur la notice de réexamen de l'EDD Générale Site et Utilités, jugée complète. En cas de perte d'utilité électrique, le site est soit mis en

sécurité, soit continue à produire sous réserve du délestage de certaines unités. Des consignes méritent d'être améliorées.

- 10 octobre 2025 : l'inspection portait sur la zone butadiène. L'arrêté préfectoral complémentaire du 4 novembre 2024 est désormais respecté. L'exploitant projette de construire des murs de protection des wagons de butadiène. Il doit encore améliorer certains points dans la zone.
- 8 décembre 2025 : l'inspection, qui a eu lieu la veille de la CSS, concernait les rejets de PFAS et la suppression des émulseurs contenant des PFAS. Les constats seront livrés lors de la prochaine CSS.

Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (industriels) : FORESA

Arnaud PLANCHE explique que l'activité principale de l'usine consiste à produire du formol (toxique par inhalation) à partir du méthanol (explosif inflammable), qu'elle mélange ensuite à d'autres produits pour former les colles.

Le site compte 14 déclarations d'incidents ou d'accidents du travail, dont 3 avec arrêt sans gravité. Tous les événements sont enregistrés, puis analysés afin d'éviter les récidives.

Un incident industriel a été enregistré en 2024. Suite au nettoyage en vue du contrôle décennal d'un bac de stockage de formol, une soudure a été fragilisée, engendrant une légère fuite de formol. Le remplissage a immédiatement été arrêté, le bac vidangé, réparé et contrôlé. Le deuxième bac a également été contrôlé.

Le site a fait l'objet de quatre inspections et d'un contrôle inopiné en 2025 qui n'ont pas relevé de problème particulier, excepté l'APMD émis en raison d'insuffisances documentaires. L'intervention d'une société extérieure a permis une mise à jour et les procédures internes ont été révisées pour assurer un meilleur suivi.

Les exercices POI/PSI mensuels ont notamment permis de prendre en compte les prélèvements environnementaux. Le POI mis à jour sera diffusé d'ici la fin de l'année.

Le budget d'améliorations et de rénovations dépasse les 3 millions d'euros en 2024-2025 et concerne en particulier la gestion d'eau du site.

Bilan des inspections (DREAL) : FORESA

Marie-Juliette BARTHES détaille les inspections réalisées depuis la dernière CSS :

- 15 avril 2025 : cette inspection, qui visait à clôturer de précédentes inspections, a relevé un manque de rigueur dans les réponses apportées et des non conformités toujours présentes. Un APMD a été émis en date du 26 mai 2025. L'entreprise s'est engagée à travailler sur le sujet, notamment, certains points de contrôles seront levés avec la mise à jour de l'EDD.
- 27 mai 2025 : cette inspection, qui s'inscrivait dans l'action nationale pertes d'utilités, a permis de constater la bonne maîtrise de la mise en sécurité des installations.
- 19 novembre 2025 : l'inspection portait sur l'action nationale sobriété hydrique, sur la notice de réexamen de l'EDD et sur la stratégie de premiers prélèvements environnementaux. L'exploitant s'engage dans une démarche de réduction de sa consommation d'eau. La stratégie de prélèvements fonctionne et doit être intégrée au POI attendu pour la fin d'année 2025, à l'instar de la mise à jour de l'EDD.

Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets industriels : CEREXAGRI

Jean-Marc VERGEZ explique qu'il est chargé de piloter la mise en sécurité du site et les opérations de démantèlement dans le cadre de la cessation d'activité du site de Bassens, décidée par le groupe UPL. Depuis le 20 novembre 2025, il ne dispose plus que de trois collaborateurs pour préparer ces opérations.

La production a cessé au mois de juillet 2025. La perte de production est en partie liée à un contexte social compliqué en 2024 et à l'arrêt de la sublimation de soufre, spécificité de Bassens. L'incendie du 1^{er} janvier 2025 sur une ligne de production a porté le coup de grâce à l'usine. Le gardien présent n'était pas formé et n'a pas su réagir. Le projet de fermeture a été annoncé en mai 2025.

Aucun accident de travail n'est à déplorer en 2025.

Les investissements ont été limités à la couverture des risques. Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic environnemental du milieu souterrain a fait état de la présence de soufre en sous-sol sans impact sanitaire notable. Le chiffrage des opérations de démantèlement est en cours. Quatre entreprises sont consultées.

L'incendie de 2025 a permis d'identifier des axes d'amélioration en vue d'un redémarrage de l'activité et de mettre à jour le POI. L'incendie est parti d'une étuve en raison d'un défaut au niveau d'une armoire qui avait pourtant été contrôlée par un organisme certifié. Une combustion lente s'est propagée le long des chemins de câbles, détruisant fortement un atelier et sa structure. L'intervention des pompiers a eu lieu à 20 h 30, alors que les premières alarmes se sont déclenchées vers 10 h. Le chiffrage de sa réhabilitation était en cours lorsque UPL a décidé de fermer le site.

Des actions d'amélioration ont néanmoins été réalisées, notamment sur le contrôle de la formation des gardiens (expertise judiciaire en cours).

La mairie de Bassens a été contactée en vue d'éventuels projets de réhabilitation du site. Deux entreprises ont manifesté un intérêt pour des projets industriels non-SEVESO. Le classement SEVESO est conservé tant que l'ATTES SECUR qui vise à attester des mesures de mise en sécurité n'a pas été délivrée. Toutes les opérations garantissant la maîtrise du risque sont poursuivies.

Le soufre (480 t) a été évacué. Tous les autres produits dangereux auront été évacués du site d'ici la fin janvier 2026.

Francis VIGNAUD-SAUNIER fait remarquer que le gardiennage nocturne des usines est trop souvent réalisé par du personnel non-compétent techniquement.

Jean-Marc VERGEZ indique que l'industriel doit s'assurer que le prestataire est suffisamment qualifié pour maîtriser le risque métier. CEREXAGRI met en œuvre un processus d'accueil de tous les intervenants, avec des formations, des tests, des documents et procédures. Dans le cas de l'incendie, le gardien n'était pas connu de l'entreprise et n'avait donc pas suivi le processus de formation.

Francis VIGNAUD-SAUNIER souligne que la rapidité d'intervention reste déterminante.

Jean-Marc VERGEZ en convient. C'est pourquoi le litige est en cours d'expertise.

Francis VIGNAUD-SAUNIER demande au maire de Bassens comment il compte utiliser les 54 000 m².

Alexandre RUBIO n'envisage pas l'installation d'une nouvelle usine SEVESO ou sensible dans

le contexte actuel, d'autant que les contreparties financières pour les communes disparaissent progressivement et que le portage et l'acceptabilité par la population des établissements industriels sont de plus en plus compliqués. Enfin, les enjeux de sécurisation du site restent une priorité comme les perspectives d'éviter une friche industrielle. Le site constitue une opportunité foncière majeure à proximité du technopôle Innogaronne et de la gare de Bassens d'où les objectifs d'un projet de rebond ambitieux.

Francis VIGNAUD-SAUNIER en prend acte.

Bilan des inspections (DREAL) : CEREXAGRI

Marie-Juliette BARTHES indique que la cessation d'activité a été notifiée le 4 novembre 2025.

Inspections

- 2 janvier 2025 : l'inspection réactive suite à l'incendie a rapidement abouti à la signature d'un arrêté préfectoral de mesure d'urgence pour encadrer la reprise d'activité et la mise en sécurité du site.
- 23 janvier 2025 : cette inspection a conclu à 8 demandes d'actions correctives sur les conditions de reprise d'activité et sur le rapport d'accident. Un APMD a été émis le 12 mars 2025, notamment pour établir une procédure permettant de s'assurer de la formation des gardiens.
- 18 avril 2025 : l'inspection portait sur les suites des inspections de 2023 et 2024. Elle a abouti sur 6 demandes d'actions correctives ou de justificatifs, ainsi que sur un APMD le 3 juin 2025 en partie levé depuis.
- 6 juin 2025 : l'inspection a permis de présenter la procédure de cessation d'activité au sens du Code de l'Environnement et de vérifier l'état des stocks. L'exploitant devra intégrer les combustibles à son état des stocks.

Après l'arrêt définitif de l'activité et les premières mesures de mise en sécurité du site, un organisme certifié pourra délivrer une ATTES SECUR et permettre de lever des mesures liées au plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et le classement SEVESO. Une ATTES Mémoire permettra ensuite d'engager les travaux basés sur le mémoire de réhabilitation.

- 30 juillet 2025 : l'inspection inopinée commune avec l'inspection du travail faisait suite au mouvement social et visait à s'assurer que l'exploitant avait mis en place les mesures suffisantes pour assurer la sécurité du site pendant la fermeture estivale. Elle a donné lieu à 6 actions correctives et 1 arrêté d'astreinte pour non-respect d'une disposition de l'APMD du 12 mars 2025 (formation gardiens), abrogé en date du 12 septembre. La cessation d'activité dans des bâtiments non-équipés de détection incendie a été formalisée.

Stéphane CUISINIER souligne que durant la phase transitoire, le site reste classé SEVESO avec un POI à mettre en œuvre le cas échéant. La réponse opérationnelle est conservée. La vigilance restera de mise durant les travaux, et même à terme.

Jean-Marc VERGEZ précise que le site maintient une astreinte 24 h/24 avec les quatre personnes restantes, formées pour la gestion de crise.

Pierre NEYRAND propose une rencontre pour faire état des problèmes potentiels durant la phase de démantèlement.

Autres sujets souhaités à l'initiative des participants

Francis VIGNAUD-SAUNIER s'enquiert du projet d'installation d'une nouvelle usine, projet EMME sur les communes de Blanquefort et Parempuyre. Les riverains sont très inquiets.

Alexandre RUBIO renvoie les riverains vers les services de l'État, puisqu'il s'agit d'un projet d'intérêt national majeur.

Peggy HARLÉ indique que le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en juillet dernier et que l'enquête publique devrait démarrer le 15 décembre 2025 pour une durée de 1 mois.

Alexandre RUBIO ajoute que l'étude Santé Publique France n'aide pas à l'acceptabilité de la réindustrialisation du territoire et vient contredire les conclusions plutôt rassurantes de l'étude ATMO relative à la qualité de l'air à proximité de la ZIP.

Georges DERVEAUX note qu'un circuit d'information clair mérite d'être défini concernant la diffusion des études réalisées par ces agences nationales. Il propose de faire un point sur toutes les actions réalisées durant les 10 dernières années sur la ZIP (inspections, étude de zone, étude de qualité de l'air) afin de communiquer vers les riverains sur le travail réalisé par les services de l'État et les élus.

Alexandre RUBIO l'apprécierait d'autant qu'il est actuellement soumis à une période de réserve. Il avait pourtant alerté sur l'importance de la séquence de diffusion des études. Il est excédé par la manière dont est considérée la ville de Bassens.

Bertrand de SOLAGES fait remarquer que les relevés réalisés dans l'air ambiant dans la zone se situent très en dessous des seuils de référence sanitaire. Or, le rapport ATMO utilise des indicateurs cartographiques non adaptés en particulier l'utilisation de la couleur rouge sur les roses de pollution pouvant laisser entendre à des risques pour la pollution . Les rédacteurs se sont révélés inflexibles.

Peggy HARLÉ précise que le travail de relecture de la DREAL et des membres du SP3I a permis de rendre la synthèse publique. Elle souligne qu'un communiqué de presse pédagogique et rassurant a été publié par la préfecture. Malheureusement, ce communiqué a été trop peu relayé dans la presse.

La séance est levée à 11 heures 10.